

Le long débat sur la laïcité a commencé

■ La commission en révision constitutionnelle a ouvert le débat sur l'inscription de la laïcité de l'Etat.

Mercredi après-midi, la commission de la Révision de la Constitution de la Chambre a lancé le débat autour de l'inscription de la laïcité de l'Etat dans la loi fondamentale belge. Un débat qui avait déjà été avancé en janvier dernier par le chef du groupe Open Vld à la Chambre, Patrick Dewael, qui avait alors saisi la commission de la Révision de la Constitution d'une demande de rapport introductif en se basant sur une proposition du MR sur la neutralité de l'Etat. Il avait alors tendu une note aux différents groupes politiques dans laquelle il propose d'élargir le débat en présentant une méthodologie qui irait en faveur de l'inscription de la laïcité au sein de la Constitution.

Un débat très large et à redéfinir

Les différents groupes politiques se sont donc exprimés sur la note du chef des libéraux flamands à la Chambre. Dewael y a formulé trois questions, destinées à cadrer le très vaste débat de la laïcité de l'Etat. La première interroge sur une éventuelle révision constitutionnelle visant à ancrer le principe de séparation entre l'Eglise et l'Etat, la seconde interroge sur le caractère de l'Etat en lui-même et la dernière incite les membres de la commission à déterminer avec précision les valeurs fondamentales de la société et d'inscrire celles-ci dans la Constitution.

Un travail que le libéral flamand annonce déjà de longue haleine, les définitions des concepts

de neutralité et de laïcité devant être fixés, ceux-ci pouvant prêter à interprétation. Pour ce faire, Patrick Dewael a proposé aux groupes politiques de faire appel à des experts, mais a également demandé à ce que quatre rapporteurs soient désignés au sein des groupes politiques.

Un début de positionnement politique

Bien qu'aucun groupe politique ne se soit clairement positionné face au débat sur la laïcité, Denis Ducarme, chef du groupe des libéraux francophones à la Chambre, a tenu à préciser qu'il n'abandonnerait pas la proposition du MR concernant la neutralité de l'Etat. Il a également averti qu'il ne souhaitait pas inscrire le mot "laïcité" dans la Constitution, l'homme politique souhaitant la préservation du pacte scolaire et du financement des cultes.

Olivier Maingain, représentant du groupe Défi, a quant à lui annoncé qu'il était en faveur du principe de laïcité, en précisant que ce positionnement n'impliquait en aucun cas une attaque aux cultes. Il a formulé le souhait que le débat ne se centre pas exclusivement autour du port du voile au sein des administrations.

La cheffe du groupe PS, Laurette Onkelinx, avait affirmé dans une interview au "Soir" être également en faveur de l'ancrage du principe de laïcité de l'Etat dans la Constitution, et a reproché le manque de précision de la note de Patrick Dewael. Qu'entend-t-il par valeurs de l'Etat? Quelles définitions donner aux concepts de laïcité et de neutralité? Telles seront les questions auxquelles les experts mandatés par la présidente de la commission tenteront de répondre avant la tenue de la prochaine séance, le 17 février prochain.

L.V.